



Cour d'appel de Versailles
Tribunal judiciaire de Pontoise

ACCUEIL DES GROUPES SCOLAIRES AUX AUDIENCES CORRECTIONNELLES

Les visites de groupes scolaires aux audiences correctionnelles sont possibles.

Pour quel public ?

- Pour les classes à partir de la 3^{ème}
- Par groupe de 10 élèves maximum, chaque groupe étant encadré par 1 accompagnateur minimum

Comment se déroule les audiences ?

Les audiences du matin débutent à 9h00

Les groupes doivent se présenter au Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) du tribunal dès 8h30 – 9h00

Les audiences de l'après-midi débutent à 13h30

Les groupes doivent se présenter au Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) du tribunal dès 13h00

Il est possible de quitter l'audience avant la fin, à condition de le faire dans le calme et entre deux dossiers.

Pendant l'audience, les élèves doivent être silencieux. Il n'est pas permis d'utiliser de téléphone portable ni de boire ni de manger.

Quelle est la démarche à suivre pour assister à une audience ?

Un courriel est à envoyer au secrétariat de la présidence, au minimum 15 jours avant la date d'audience souhaitée : sec.p.tj-pontoise@justice.fr

Les informations suivantes sont à préciser :

- Le nombre d'élèves et leur âge
- Les jours sollicités
- Les coordonnées de l'encadrant

En l'absence de réponse négative, vous êtes autorisés à vous présenter.

Nous vous informerons si votre demande ne peut recevoir une suite positive.